



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 Février 2021

Publié le : 09/02/2021
Rendu exécutoire le : 09/02/2021

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Agnès BOILEAU conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

2) DELIBERATIONS

MARCHE PUBLIC

2-1) PROJET DCM N°2021-01 - ATTRIBUTION MARCHÉ 2020-01 - TRAVAUX ENFOUSSEMENT DE RESEAUX TRANCHE 2 RUE DU 8 MAI

Vu la délibération 2020-86 du 14 Décembre 2020 autorisant le lancement et la signature d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du code de la commande publique pour les travaux de la tranche 2 rue du 8 mai

Vu la convention d'un groupement de commande pour l'enfouissement des réseaux de la rue du 8 mai associant le SIEL, la communauté de communes et la commune de Sonzay validée par délibération 2020-85 en date du 14 décembre 2020.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le profil acheteur le 15/12/2020

Vu l'estimation initiale des travaux de chaque partenaire du groupement de commande pour la tranche 2 de la rue du 8

- mai soit 469 000 € HT :
- Commune de Sonzay AEP/assainissement : 234 000 € HT
- SIEL : 102 000 € HT
- CC Gâtine-Choisilles – Pays de Racan eau pluviale: 133 000 € HT

Vu la 2^{ème} estimation des travaux de chaque partenaire du groupement de commande suite à des modifications du projet des travaux d'eau pluviale pour éviter le débordement de la Fare au niveau du pont routier soit 513 047,45 € HT :

- Commune de Sonzay AEP/assainissement: 234 256,40 € HT
- SIEL: 115 316,30 € HT
- CC Gâtine-Choisilles – Pays de Racan eau pluviale : 163 474,76 € HT

Monsieur Le Maire précise que la remise des plis était fixée au 21 janvier 2021 à 12h00.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 21 janvier 2021 à 15h00 en présence de la Maîtrise d'œuvre (SAFEGE)

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie :
Le 3 février 2021 à 9h00 pour l'analyse des offres

L'entreprise COLAS présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Vu la répartition des coûts de chaque membre du groupement de commande pour l'offre de l'entreprise COLAS

Maître d'ouvrage	TOTAL en € HT	TOTAL en € TTC
Commune de SONZAY - Eau potable	97 654,29 €	117 185,15 €
Commune de SONZAY - Assainissement	145 519,38 €	174 623,26 €
SIEL	64 499,07 €	77 398,88 €
RESEAUX SOUPLES		
C.C. Gâtine Choissilles - Pays de Racan - Eaux Pluviales	228 488,51 €	274 186,21 €
TOTAL en € HT	536 161,25 €	643 393,50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant global de 536 161,25 €HT
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à ce marché

RESEAU

2-2) DCM N°2021-02 – SIEL – DISSIMULATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE - « RUE DU 8 MAI 1945 » DU N°34 AU CR N°31

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ABROGE la délibération 2020-77 du 12 octobre 2020
- APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux électriques la rue du 8 Mai 1945 du n°34 au CR N°31
- S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents.
- SOLLICITE auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes nécessaires à cette décision.
- DECIDE d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général de la Commune

2-3) DCM N°2021-03 - SIEL – DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS DE TELECOMMUNICATION - « RUE DU 8 MAI 1945 » DU N°34 AU CR N°31

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ABROGE la délibération 2020-77 du 12 octobre 2020
- APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication dans la rue du 08 Mai 1945 du n°34 au CRn°31.
- DECIDE de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEL pour la durée des travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision,
- à solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision.

- S'ENGAGE à payer l'intégralité des travaux au coût réel.
- DECIDE d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général de la Commune

A titre d'information, conformément à la délibération du Comité Syndical du 18 octobre 2018, cette opération ouvre droit à un fonds de concours estimé à 20 % du montant des travaux liés aux tranches techniques soit 10 717,21 €. Ce fond de concours s'applique jusqu'au 31/12/2019.

2-4) DCM N°2021-04 : SIEL – DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - « RUE DU 8 MAI 1945 » DU N°34 AU N°31

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ABROGE la délibération 2020-77 du 12 octobre 2020
- APPROUVE les travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public sur la rue du 8 Mai 1945 du n°34 au CR n°31.
- S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'œuvre et tous documents y afférents.
- SOLLICITE auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette décision.
- DECIDE d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général de la Commune

URBANISME

2-5) DCM N°2021-05 : VENTE TERRAIN COMMUNAL AVENUE DU 14 JUILLET

Vu la délibération 2017-12 du 15 février 2017 autorisant la mise en vente du terrain avenue du 14/07,

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain à bâtir sis à SONZAY, Lieu-dit « Le Clos d'Olivier » - Avenue du 14 Juillet cadastré section 1 numéro 1186 pour une superficie de 621 m². Il est proposé de revoir le prix de vente et de le fixer à QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42 000 euros) net vendeur auquel il conviendra d'ajouter les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal est invité à se prononcer quant à cette vente qui se fera sous forme d'acte notarié à recevoir par Me Jean-Christophe MARTINEAU notaire à CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE (37330).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ABROGE la délibération 2017-12 du 15 février 2017.
- DONNE SON ACCORD pour la vente du terrain sis à SONZAY, Lieu-dit « Le Clos d'Olivier » -Avenue du 14 Juillet cadastré section 1 numéro 1186 pour 621 m² en zone UB au prix de 42 000 euros à toute personne physique ou morale et aux charges et conditions habituelles en pareille matière
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un compromis ou promesse de vente et l'acte authentique de vente à recevoir par Me Jean-Christophe MARTINEAU notaire à CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE (37330). Les frais de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

3- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire profite de cette réunion pour informer le correspondant de la Nouvelle République des actions de Communication et autres qui ont été effectuées début 2021 :

- Un bon de 20€ a été distribué aux personnes de plus de 70ans – (173 bons ont été distribués)
- Distribution d'une carte de vœux accompagnée de 2 masques/personnes à chaque administré.
- Mise en ligne d'un diaporama des vœux du maire sur le site internet de la commune.

- Suivi protocole cantine/école par les élus de la commission concernée
- Projet de mettre en place d'un café citoyen avec la participation de la gendarmerie sur le thème de la sécurité
- Soutien des associations par le biais d'attribution de subventions
- Organisation d'une course de vélo en présence de Monsieur DANGUILLAUME, coureur cycliste français
- Mise en place d'une permanence des élus 1 samedi matin/mois de 10h à 12 h00 à compter du 13 mars 2021.

4- PROCHAINES REUNIONS

- REUNION TOUTES COMMISSIONS : Lundi 15 février 2021 à 20h

- Conseil Municipal : Lundi 22 février 2021 à 20h

Les dates sont données à titre indicatif, en cas de modification de celles-ci l'information sera diffusée dans la presse et affichée sur le tableau d'information de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35

Le Maire,
Jean-Pierre VERNEAU

